

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS –  
INTERET COMMUNAUTAIRE – PLANS D’EAU ET  
PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET  
BIODIVERSITE**

Le Conseil communautaire a approuvé la définition de l'intérêt communautaire pour :

- La gestion et l'aménagement des plans d'eau et des ouvrages hydrauliques,
- La protection des ressources naturelles et biodiversité (lutte contre les espèces nuisibles, protection, gestion et mise en valeur des sites naturels).

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PLAN  
D’EAU DE LA VILLE GAUDU – AVANT-PROJET  
D’AMENAGEMENT**

Le Conseil communautaire a approuvé l'avant-projet d'aménagement du plan d'eau de la Ville Gaudu et a autorisé le Président ou son représentant à :

- Lancer les procédures réglementaires et pré-opérationnelles,
- Solliciter les subventions les plus larges possibles, auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor ou de tout autre financeur.

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS –  
APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL OUST-LIÉ,  
SULON, POULANCRE ET DAOULAS 2019-2021**

Le Conseil communautaire a approuvé :

- Le contrat territorial « Oust-Lié, Sulon, Poulancré et Daoulas » et le programme d'actions prévues sur la période 2019-2021,
- L'organisation territoriale envisagée dans le cadre de la stratégie 2019-2024.

Il a autorisé le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à lancer les procédures et marchés nécessaires à l'exécution du programme d'actions et solliciter les subventions les plus larges possibles, auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor ou de tout autres financeurs. Le reste à charge est estimé à 2 142 € pour Lamballe Terre & Mer, sur la période 2019-2021.

**MOBILITES ET HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE  
L’HABITAT (PLH)**

Le Conseil communautaire a pris connaissance des orientations du PLH 2020-2026. Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

**MOBILITES ET HABITAT – AGENCE LOCALE DE L’ENERGIE ET  
DU CLIMAT – CONVENTION 2019**

Le Conseil communautaire a validé le versement d'une subvention de 96 000 € en 2019 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

**MOBILITES ET HABITAT – GARE DE LAMBALLE-ARMOR –  
CONVENTION D’OCCUPATION AVEC SNCF-RESEAU**

Dans le cadre de l'aménagement global de la gare de Lamballe-Armor et dans l'optique de réhabiliter cette zone, Lamballe Terre & Mer souhaite transformer une emprise appartenant à SNCF-Réseau en un espace de stationnement. SNCF-Réseau propose à Lamballe Terre & Mer de l'autoriser à prendre en charge la démolition des bâtiments situés sur cette emprise dans le cadre d'une convention.

Le Conseil communautaire a accepté la convention d'occupation avec SNCF-Réseau pour 3 ans maximum.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – MARCHÉ  
RELATIF A LA FOURNITURE DE FIOUL ET DE GASOIL NON  
ROUTIER**

Le montant estimatif de ce marché dépasse les seuils européens et doit être lancé en procédure formalisée. La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres est donc nécessaire. Le Conseil communautaire a nommé Thierry ANDRIEUX, membre titulaire et Loïc DERON, membre suppléant, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – MARCHÉ DE  
SERVICE DE TELECOMMUNICATION MOBILE**

Le montant estimatif de ce marché dépasse les seuils européens et doit être lancé en procédure formalisée. La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres est donc nécessaire. Le Conseil communautaire a nommé Thierry ANDRIEUX, membre titulaire et Loïc DERON, membre suppléant, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE  
PERSONNELS – CONVENTIONS**

Le Conseil communautaire a approuvé la mise à disposition de personnels communaux auprès de Lamballe Terre & Mer.

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D’INTERVENTION  
DES PERSONNELS COMMUNAUTAIRES AUPRES DU  
SYNDICAT MIXTE DU HARAS**

Le Syndicat Mixte du Haras ne disposant pas en propre de personnel technique et de l'ingénierie nécessaire à l'entretien du site et de ses bâtiments, le Conseil communautaire a approuvé la mise à disposition d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les modalités d'intervention du service gestion du patrimoine auprès du syndicat, ainsi que les dispositions de la convention correspondante.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DU  
POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – ENTREPRISE BEE’FLORA**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n° 18 (parcelle ZB414, 829 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités du Poirier 2, à Saint-Alban, au bénéfice de M. Philippe GARDE (acquéreur), gérant de l'entreprise Bee'Flora, ou toute autre structure

représentée par ce dernier, au prix de 20 725 € HT (soit 25 € HT/m<sup>2</sup>). Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – SCI THOIRAS STANLA (YOO TOO)**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n° 23 (parcelle ZB418, 2 245 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités du Poirier 2, à Saint-Alban, au bénéfice de la SCI Thoiras Stanla (acquéreur), ou toute autre structure représentant l'entreprise Yoo Too ou M. Franck SAVARD, au prix de 56 125 € HT (soit 25 € HT/m<sup>2</sup>). Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE DAHOUE (PLENEUF-VAL-ANDRÉ) – SARL PLANET HORS-BORD**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n° 2 (557 m<sup>2</sup> environ, à revoir selon le bornage définitif) du Parc d'Activités de Dahouët (Pléneuf-Val-André), au bénéfice de la SARL Planète Hors-Bord (acquéreur), ou toute autre structure représentant M. Yvonnick MAHÉ, au prix de 50 € HT/m<sup>2</sup> (soit 27 850 € HT, à ajuster selon le bornage définitif). Le bornage, le document d'arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE 2 (QUESSOY) – EIRL PILLOY WOOD**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle ZK 179 (1 587 m<sup>2</sup>) du Parc d'Activités de l'Espérance 2, à Quessoy, au bénéfice de l'EIRL Pilloy Wood (acquéreur) ou tout autre organisme désigné par cette dernière, au prix de 20 631 € HT (soit 13 € HT/m<sup>2</sup>). Le bornage et le document d'arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE 1 (QUESSOY) – DIVISION FONCIERE**

Suite à une demande de M. Jean-Baptiste MOY (maçon) pour la création d'un bâtiment artisanal, le Conseil communautaire a approuvé la division en deux lots de la parcelle B2039 (1 894 m<sup>2</sup>) située sur le Parc d'Activités de l'Espérance 1 (Quessoy).

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION D'OUVRAGES A LA COOPERATIVE DU GOUessant**

Une partie des réseaux d'assainissement pluvial du Parc d'Activités de la Ville-ès-Lan (Lamballe-Armor) passant sous la propriété de la Coopérative du Gouessant, le Conseil communautaire a autorisé la cession de ces réseaux à la coopérative, de la partie située en aval du bassin de Beausoleil jusqu'à la vanne de coupure située rue de la Jeannaie, pour un montant de 150 000 € TTC.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – MODES DE GESTION SUR DEUX SECTEURS – SAISIE CCSP**

Le Conseil communautaire a approuvé l'organisation suivante des modes de gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur ces deux secteurs :

- Un contrat de délégation de service public pour l'eau sur « Erquy – Plurien – Hénanbihen » soit 6 800 abonnés, démarrage 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- Un contrat de délégation de service public pour l'assainissement sur « Erquy – Plurien – Hénanbihen » soit 5 200 abonnés (3 stations d'épuration – 26 postes de relèvement), démarrage 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Un contrat de délégation de service public pour l'assainissement sur « Plestan – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle » soit 865 abonnés (2 stations d'épuration – 3 postes de relèvement), démarrage 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Gestion de l'eau potable sur Saint-Denoual en régie (l'assainissement est géré en régie).

Il a décidé de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur ce projet.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE**

Le Conseil communautaire a désigné, en qualité de délégués au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre :

- BARBO Jean-Luc
- BARON Daniel
- BERHAULT Yvon
- GESBERT Daniel
- GOMET André
- HERVÉ Edmond
- LEMOINE Yves
- LUCIENNE Joël
- OMNES Jean-Pierre
- YON Didier
- TRIHAN Gérard
- MAHÉ Jean-Luc
- PELLAN Olivier
- BARON Jean-Pierre
- JEHAN Jean-Pierre
- GUERIN Daniel
- GOUYETTE Jean-Luc
- DONNIO Bertrand

#### **EAU ASSAINISSEMENT – RETRAIT DU SYNDICAT DES FREMUR**

Le Conseil communautaire a demandé le retrait de Lamballe Terre & Mer du Syndicat d'adduction d'eau potable des Frémur pour le 31 décembre 2020.

Il a sollicité le Comité Syndicat du Syndicat et les conseils de ses membres pour se prononcer sur ce retrait et a demandé au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir acter ce retrait par arrêté.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT DE MONCONTOUR - SUBVENTION**

Le Conseil communautaire a sollicité, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention à hauteur de 50 % pour une campagne de mesures (7 000 € HT).

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT DE MONCONTOUR - SUBVENTION**

Le Conseil communautaire a sollicité, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une subvention à hauteur de 50 % pour équiper des ouvrages de mesure de débit (15 000 € HT).

**EAU ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE D’UN TRAITEMENT TERTIAIRE SUR LA LAGUNE DE SAINT-AARON (LAMBALLE-ARMOR) – DEMANDE DE SUBVENTION POI 2019**

Le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l’opération d’un montant de 290 000 € HT. Il a sollicité la Région au titre du POI 2019, à hauteur de 30 % du montant des travaux pour cette opération et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**EAU ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE D’UN TRAITEMENT TERTIAIRE SUR LA LAGUNE DE SAINT-GLEN – DEMANDE DE SUBVENTION POI 2019**

Le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l’opération d’un montant de 240 000 € HT. Il a sollicité la Région au titre du POI 2019, à hauteur de 30 % du montant des travaux pour cette opération et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**EAU ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE D’UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT DU PHOSPHORE SUR LA LAGUNE DE LANRELAS – DEMANDE DE SUBVENTION POI 2019**

Le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l’opération d’un montant de 53 570 € HT. Il a sollicité la Région au titre du POI 2019, à hauteur de 20 % du montant des travaux pour cette opération et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**EAU ASSAINISSEMENT – CREATION D’UN RESEAU DE TRANSFERT DES EAUX USEES DE SAINT-IGNEUC – DEMANDE DE SUBVENTION POI 2019**

Le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l’opération d’un montant de 330 000 € HT. Il a sollicité la Région au titre du POI 2019, à hauteur de 30 % du montant des travaux pour cette opération et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**EAU ASSAINISSEMENT – AMENAGEMENT DE LA FILIERE BOUES ERQUY – DEMANDE DE SUBVENTION POI 2019**

Le Conseil communautaire a validé le plan de financement de l’opération d’un montant de 860 670 € HT. Il a sollicité la Région au titre du POI 2019, à hauteur de 20 % du montant des travaux pour cette opération et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.